

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DU 15 Dénomination place Monique Antoine (3e et 4e).

Mmes Hélène BIDARD et Catherine VIEU-CHARIER, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet en délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination " place Monique Antoine " à une emprise, propriété communale, située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e commission et Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Monique Antoine " est attribuée à une emprise publique située à l'intersection des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, à Paris (3e et 4e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

